



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/03/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	10	10

Vote
À l'unanimité
Pour :
Contre :
Abstention :

L'an 2024, le 7 mars à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Grangermont s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame GOFFINET Stéphanie, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 01/03/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 01/03/2024.

Présents : Mme GOFFINET Stéphanie, M. DUFOUR Christian, M. GILLET Pascal, M. LANGLOIS Jean-François, M. GELLY Vincent, M. BOULAY Gérard, M. GOFFINET Yan, M. CARBONNIER Christophe, Mme GUESDON Denise, M. VINCENT Éric.

Absents : Mme LAMOUR Stéphanie,

A été nommé secrétaire : M. DUFOUR Christian

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous Préfecture
Le : 12/03/2024
Et
Publication ou notification
du : 12/03/2024

N° 2024_D_06

RETRAIT DE LA COMMUNE DE BORDEAUX-EN-GÂTINAIS

Le Conseil Municipal, VU

- La loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique (dite loi Engagement et Proximité),
- Le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5211-19 et L5211-39-2,
- Les statuts de la Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais (CCPG) en vigueur,
- La délibération de la commune de Bordeaux-en-Gâtinais en date du 8 juin 2021, notifiée à la CCPG le 28 juillet 2021, demandant le retrait de la commune de la CCPG,
- La délibération de la commune de Bordeaux-en-Gâtinais en date du 8 juin 2021, notifiée à la CCPG le 28 juillet 2021, demandant le rattachement de la commune à la Communauté de Communes des Quatre Vallées (CC4V),
- La délibération n° 2021-108 du 28 septembre 2021 approuvant la demande de retrait de la commune de Bordeaux-en-Gâtinais de la CCPG,
- La demande des services préfectoraux en date du 21 janvier 2022 sollicitant une nouvelle délibération communautaire afin de permettre l'aboutissement du processus de retrait de la commune à l'EPCI dont elle est membre,
- La délibération n° 2022-21 en date du 29 mars 2022 portant approbation de la demande de retrait de la commune de Bordeaux-en-Gâtinais de la CCPG à compter du 1^{er} janvier 2023,
- La délibération n° 2022-125 en date du 22 novembre 2022 relative au report du retrait de la commune de Bordeaux-en-Gâtinais de la CCPG et son rattachement à la CC4V au 1^{er} janvier 2024,
- La Conférence des maires réunie en date du 8 septembre 2023,
- La délibération n° 2024-10 et 2024-11 en date du 9 février 2024 de la commune de Bordeaux-en-Gâtinais sollicitant son retrait de la CCPG et son rattachement à la CC4V au 1^{er} janvier 2025,
- L'étude d'impact réactualisée ci-jointe,
- L'avis favorable de la commission « Affaires générales, ressources humaines » réunie en date du 5 février 2024 ;



Considérant

- La volonté de la commune de Bordeaux-en-Gâtinais de se retirer de la CCPG et d'intégrer la CC4V,
- Qu'il y a lieu de reprendre la démarche de retrait d'une commune à un EPCI afin d'être en conformité juridique ;

Entendu l'exposé des motifs,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** le retrait de la Commune de Bordeaux-en-Gâtinais de la CCPG au 1^{er} janvier 2025,
- **DEMANDE** la notification de la présente à l'ensemble des communes membres de la CCPG et à la CC4V,
- **SOLLICITE** chaque commune membre de la CCPG pour se prononcer favorablement au retrait de la Commune de Bordeaux en Gâtinais au 1^{er} janvier 2025, par délibération concordante. L'absence de délibération dans un délai de 3 mois vaut décision défavorable,
- **RAPPELLE** que l'étude d'impact doit être mis en ligne sur le site internet de la CCPG et de chaque commune membre concernées lorsque ce dernier existe,
- **DEMANDE** la transmission de la présente délibération aux organismes suivants :
 - SITOMAP,
 - Fourrière animale,
 - Office du Tourisme du Grand Pithiverais,
 - PETR,
 - EPAGE,
 - Mission Locale,
 - Conseil Départemental (FAJ/FUL),
 - SDIS,
 - CAUE.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, 07/03/2024
Le Maire,
Stéphanie GOFFINET

Le Secrétaire de séance
Christian DUFOUR

